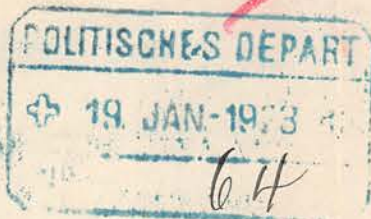


Légation de Suisse  
à Vienne. TS.

23  
B56-41.7.17.2  
le 15 janvier 1923  
Vienne, .....

G.14.23.73.



R.  
20.1.23.

*R. 20*  
*En circulation*  
*20.1.23 M.*  
*Zurich am 23.1.23*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

En vous remerciant de votre lettre personnelle du 8 de ce mois relative à l'oeuvre de secours en faveur de l'Autriche j'ai l'honneur de vous informer que, m'étant rendu à la réception hebdomadaire du Ministre des Affaires Etrangères pour prendre congé de lui avant son départ pour Genève, la conversation est tombée tout naturellement sur le sujet en question. J'ai pu placer, sans avoir l'air d'être chargé d'une commission, les explications que vous avez bien voulu me donner; M. Gruenberger les a, du reste, fort bien comprises: "Je trouve tout naturel " a-t-il observé, " que vous ne veuillez pas verser vos vingt millions pour que nous les mangions et qu'après, l'aide des autres prêteurs faisant défaut, nous nous trouvions au même point que l'année dernière; ce serait de l'argent perdu; mais nous tenons beaucoup à l'appui moral qu'un vote favorable du Conseil National nous procurera". D'après le Ministre, les ressources dont dispose l'Autriche lui permettront de marcher jusqu'au mois de mars prochain. Voici comment se décompose le compte (renseignements fournis à M. de Jenner par le secrétaire du Commissaire général): la commission de la Société des Nations a émis l'avis que l'Etat aurait besoin d'une somme de 130 millions de couronnes or de novembre 1922 jusqu'à la rentrée du grand crédit au printemps de 1923. Pour se procurer ces fonds on avait prévu 1.) un emprunt intérieur de 50 millions de couronnes or dont 30 millions à prendre fermes par les banques et 20 millions à offrir au public; 2.) le solde de 80 millions devait être trouvé à l'étranger.

Or la situation semble être meilleure qu'on ne la jugeait au début c. à d. que le déficit serait



moindre que celui qu'on avait prévu. D'autre part le Gouvernement dispose des fonds suivants: 1.) les 30 millions or versés par les banques en dollars. 2.) Produit de l'emprunt-or interne environ 240 milliards de couronnes papier soit environ les 20 millions or prévus. 3.) Reste des prêts anglais, français et tchèques de l'année dernière et quote-part de l'Autriche dans la liquidation de l'ancienne banque d'émission, environ 60 millions or. La moitié du produit de cette liquidation de la Banque austro-hongroise soit  $7\frac{1}{2}$  millions or a déjà été lombardé auprès des banques; le reste des 60 millions devrait servir de gage à un emprunt à courte échéance à conclure à l'étranger; si un pareil emprunt n'était pas faisable l'Etat absorberait directement ces  $52\frac{1}{2}$  millions or pour ses besoins. L'emprunt étranger de 80 millions or prévu dans le programme ci-dessus pourrait donc, à la rigueur, être superflu, mais on s'efforcera cependant de le réaliser afin de pouvoir au besoin prolonger l'attente.

En ce qui concerne les perspectives pour l'emprunt à conclure sous la garantie de la Société des Nations M. Gruenberger m'a dit qu'il y a quelques semaines elles paraissaient un peu compromises, notamment en Angleterre où se trouve cependant le centre financier de l'action. Aussi le Ministre a-t-il fait venir à Vienne pour quelques jours son envoyé auprès du roi George pour examiner la situation avec lui; rentré à Londres le ministre d'Autriche a été en mesure de donner de meilleures nouvelles à son Gouvernement; M. Niemeyer, le nouveau délégué financier anglais notamment lui donnerait bon espoir.- Du côté de la France on est dans l'attente, craignant les conséquences des événements de la Ruhr. Cependant M. Gruenberger n'est pas trop pessimiste; il espère que précisément plus la situation sera troublée du côté de l'Allemagne plus l'intérêt de la France à maintenir l'ordre et la tranquillité dans nos parages sera grand. Je dois cependant placer ici la remarque que me faisait il y a quelques jours le directeur d'une des grandes banques.

de Vienne: d'après lui les banques françaises, il citait en première ligne la Banque de Paris, sont obligées de consacrer tous leurs fonds liquides à soutenir le cours du franc français menacé par la chute du marc allemand; il se demande où et comment la France pourrait trouver l'argent destiné à venir en aide à l'Autriche.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, Mgr. Seipel et M. Gruenberger tiendraient beaucoup à avoir une audience du Président de la Confédération et une entrevue avec vous et, s'il y a moyen, avec M. Schulthess avant de se rendre à la réunion de la commission pour l'Autriche du Comité de la Société des Nations; cela pour le cas où cette réunion aurait lieu à Genève (si la commission se réunissait dans une autre ville, ce qui n'est, paraît-il, pas impossible, ces messieurs ne passeraient pas par la Suisse). Le Ministre m'a demandé de vous communiquer officiellement cette intention de rendre visite au Conseil fédéral; c'est, je crois, une idée de Mgr. Seipel. Donc, au cas où la réunion aurait lieu à Genève le 23 de ce mois, les Ministres autrichiens quitteraient Vienne le vendredi soir 19 janvier, passeraient le lendemain dans l'après-midi à Buchs, coucheraient à Zurich et viendraient à Berne dimanche matin 20 janvier pour en repartir le soir à destination de Genève.

J'avais à rendre visite à M. Zimmermann, commissaire général de la Société des Nations, je suis allé le voir en sortant de chez M. Gruenberger. La conversation a naturellement porté aussi sur l'aide de la Suisse et j'ai pu lui faire remarquer que nos vingt millions ne seraient pas versés avant et dans d'autres conditions que les sommes provenant des emprunts garantis par d'autres Etats. Le commissaire général m'a paru un peu déçu; il n'a formulé aucune objection ni critique, mais il m'a semblé qu'il comptait un peu sur notre argent pour faire face aux besoins de l'Etat quand les ressources dont celui-ci dispose encore seront épuisées, soit en mars, et jusqu'à

-4-

l'arrivée des autres fonds.- Comme je vous l'ai écrit déjà, M. Zimmermann reconnaît les efforts faits par le Gouvernement pour mettre en pratique les stipulations de Genève mais trouve que, pour le moment du moins, les pensions et indemnités qu'entraîne la mise à la retraite ou le renvoi de tant de fonctionnaires sont une charge fort lourde presque trop lourde pour l'Etat. Le commissaire général n'est pas content non plus de l'institution du Conseil de Cabinet élargi (voir mon rapport du 27 novembre 1922) "qui est une concession au socialisme inventée par la délégation financière de la Société des Nations et qui a réintroduit le parlementarisme et l'ingérence des partis que les protocoles de Genève voulaient précisément écarter".

M. Zimmermann se rendra aussi à la conférence du 23 janvier que ce soit à Genève ou à Paris.

Agréez, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

*C. X. Thomann*

Au Département Politique Fédéral  
Division des Affaires Etrangères

B e r n e .

-----